
**MESSAGE DE PLAIDOYER A MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR DELEGUE GENERAL DE
LA SOCIETE MINIERE DE KILO MOTO**

La RDC est l'un des pays du monde riches en ressources naturelles avec contribution significative au budget de l'Etat. Sur base des données déclarées dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE-RDC) exercice 2014, après conciliation, les revenus générés par le secteur extractif totalisent un montant de 1 770 millions US\$. La contribution directe au budget de l'Etat totalise un montant de 1 141 millions US\$ représentant 64,5% des revenus générés par le secteur¹, soit 12% du budget total de l'Etat qui s'élevait à 8,9 milliards de dollars américains.

Malgré cette énorme contribution, les retombées de l'exploitation des ressources naturelles ne sont pas visibles dans les zones où ces ressources sont exploitées. Ce constat a attiré l'attention du Cadre de Concertation de la Société Civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC/RN), un réseau des organisations de la société civile de l'Ituri travaillant sur la gouvernance des ressources naturelles depuis 2007 dans la Province Orientale démembrée. Ainsi, il a mené certaines analyses en considérant la question de la redevance minière payée par Kibali Goldmines SA et celle des allocations des revenus perçus par les Entreprises du portefeuille de l'Etat (EPEs) de leurs différents partenaires. La Société Minière de Kilo Moto (SOKIMO) a été prise comme cas d'étude. Le deuxième cas nous intéresse plus ici.

En effet, la SOKIMO a perçu de ses partenaires en l'occurrence : *Kibali Goldmines SA, Société de MOKU I Beverendi (SMB), Société SIVAHERA SPRL, Mwana Africa holdings (PTY) Ltd (MIZAKO), Ashanti Goldfields Kilo SARL, ALSESY et Wanga Mining Company Sprl* un montant total de **\$154 247 265** grâce aux flux contractuels suivants : *Vente des actifs : \$113 600 000, Rente mensuelle : \$ 29 422 765, Pas de Porte : \$ 11 000 000 et Frais d'option : \$ 224 500.*

Malgré ce montant significatif perçu par la SOKIMO entre 2009 et 2014, sa situation financière et économique ne semble toujours pas s'améliorer. A l'heure actuelle, cela se constate à travers quelques facteurs dont l'absence des activités de production aurifère, le délabrement accentué des infrastructures administrative et de production, le non-paiement des travailleurs, endettement élevé de la SOKIMO auprès ses partenaires (Exemple : en 2015, la dette contractée par la SOKIMO auprès de Kibali Goldmines SA s'élevait à \$15 000 000²). Ainsi, nous pensons qu'il y aurait un problème d'allocation des revenus provenant de ces flux.

¹ Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, *Rapport ITIE-RDC 2014*, Kinshasa, décembre 2015, p.7

² Entretien avec Kibali Goldmines SA, 08/10/2015.

=====
En outre, dans le Rapport ITIE-RDC 2012 et 2013, BK Mining affirme avoir payé à la SOKIMO à titre de frais d'option une somme totale de \$224 500. Quant à Alsesy Trading, elle affirme avoir versé à titre de rente mensuelle pour l'exercice 2012 une somme totale de \$30 000. Malheureusement, tous ces paiements ne sont pas confirmés par la SOKIMO dans les rapports susmentionnés.

Eu égard à ce qui précède, nous vous l'insigne honneur de solliciter à votre autorité :

- 1. La divulgation, au nom de la Transparence, des allocations des revenus perçus des différents partenaires de la SOKIMO tel que décrits ci-haut ;**
- 2. La publication des états financiers de la SOKIMO, laquelle assurera une transparence permanente et permettre au public dont le souci permanent est le relèvement de la SOKIMO, d'en prendre connaissance.**

PS. Le document en annexe vous donnera des informations détaillées sur les deux questions abordées.



Pour le CdC/RN
Jimmy MUNGURIEK UFOY

Secrétaire permanent

Téléphone : +243 815 134 070 ; +243 820 875 088